

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 57 (1912)  
**Heft:** 1

**Artikel:** Les manœuvres du 1er corps d'armée en 1911 [suite]  
**Autor:** Feyler, F.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-339410>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Les manœuvres du 1<sup>er</sup> corps d'armée en 1911.

(Suite.)

---

## Parti rouge.

*Situation initiale.*

Une armée rouge venant du sud-ouest opère depuis plusieurs jours dans la région du Doubs et du Jura contre une armée bleue. On peut s'attendre dans les premiers jours du mois à une rencontre dans les montagnes neuchâtelaises.

Le 31 au soir, la 1<sup>re</sup> division, détachée de l'armée rouge avec la brigade de cavalerie 1, est arrivée par Nyon sur Rolle. Elle a pour mission de disperser le rassemblement des troupes bleues qui s'est formé entre la Sarine inférieure et le lac de Morat, et de coopérer dans la suite avec l'aile droite de l'armée.

Une autre colonne rouge est supposée en marche pour occuper le Bas-Valais.

Le parti rouge est autorisé à franchir, le 1<sup>er</sup> septembre au matin :

La Venoge avec le service d'exploration,

La Morges avec la brigade de cavalerie,

L'Aubonne avec la 1<sup>re</sup> division.

### JOURNÉE DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE

#### Les faits.

Pendant la nuit du 31 août au 1<sup>er</sup> septembre, la 1<sup>re</sup> division occupait encore ses cantonnements du cours préparatoire, savoir : la 1<sup>re</sup> brigade et le bataillon de carabiniers, les localités échelonnées le long de la route de La Côte, de Luins à Aubonne ; la 2<sup>me</sup> brigade avec le régiment d'artillerie de campagne, celles de la route du lac, de Vich à Allaman. La brigade de cavalerie stationna à Bière, Yens, Villars et Lavigny.

L'état de guerre commençant le 1<sup>er</sup> septembre à 6 h. m., le commandant de division formula pour ce moment-là l'ordre suivant :

Rolle, le 31 août 1911, 5 h. S.

#### *Ordre de mouvement pour le 1<sup>er</sup> septembre 1911.*

1. Une armée ennemie opère dans le Jura.

Des troupes ennemies semblent se rassembler entre la Sarine inférieure et le lac de Morat.

Notre armée opère depuis plusieurs jours dans le Jura et la région du

Doubs. On peut s'attendre, pour les premiers jours de septembre, à une rencontre dans les montagnes neuchâteloises.

Une colonne de nos troupes marche pour occuper le Bas-Valais.

2. La 1<sup>re</sup> division renforcée a pour mission de disperser les troupes ennemies qui semblent se rassembler entre la Sarine inférieure et le lac de Morat, et de coopérer dans la suite avec l'aile droite de l'armée.

3. La division se porte en avant dans la direction de la Basse-Venoge.

a) Elle marche en deux colonnes :

Colonne de droite par Allaman-Morges-Ecublens-Prilly.

A 9 h. M., sa section d'avant-garde passe l'Aubonne.

Colonne de gauche par Aubonne-Bussy-Saint-Saphorin-Bremblens-Villars-Sainte-Croix.

A 8 h. M., sa section d'avant-garde passe l'Aubonne.

b) A 6 h. 30 M., la brigade de cavalerie 1 passe la Morges et se rend dans la région de Sottens-Fey.

Elle explore dans les directions Cottens-Fétigny-Estavayer suivant ordres spéciaux.

4. A 11 h. M., le train de bagages, à l'exception de celui de la brigade de cavalerie 1, qui a reçu un ordre spécial, se rassemble à Allaman.

D'Allaman il marche sur Morges.

2 h. S. Gare de Morges. Ravitaillement et échange postal.

Tête d'étape à Nyon.

Evacuations : sur la tête d'étape.

5. Je suis jusqu'à 7 h. 45 M. au quartier général de la division à Rolle ; après, je marche à la tête du gros de la colonne de gauche.

*Le commandant de la 1<sup>re</sup> division,*

L.-H. BORNAND, colonel-divisionnaire.

Dicté aux adjudants des corps de troupes subordonnés.

Aucun incident n'entrava l'exécution de cet ordre. La brigade de cavalerie se heurta à celle de l'adversaire sur la Mentue, fut refoulée sur la rive gauche, mais se maintint sur le plateau d'Echallens où elle couvrit le flanc de la division.

Celle-ci acheva sa marche dans le cours de l'après-midi et s'installa au stationnement : 1<sup>re</sup> brigade, dans le rayon Crissier-Vufflens-la-Ville; 2<sup>e</sup>, dans le rayon Renens-Echandens-Saint-Sulpice. Avant-postes sur la ligne Prilly-Sullens-Venoge.

Au moment où la division s'installe au stationnement, son commandant n'a de renseignements qu'au sujet de la cavalerie ennemie.

#### Commentaires.

Première observation intéressante. Par sa nature, la mission de la division rouge diffère assez sensiblement de celle de la division bleue. Celle-ci a simplement pour ordre de se porter au-

devant de l'ennemi signalé vers Nyon. Très éloignée de son corps principal et séparée de lui par de larges obstacles infranchissables, elle en acquiert une plus grande indépendance. Qu'elle joigne l'ennemi et le batte, elle aura rempli sa mission.

La division rouge, elle aussi, doit joindre son adversaire particulier, c'est-à-dire les rassemblements qui se forment entre la Basse-Sarine et le lac de Morat; mais une mission subsidiaire lui est d'ores et déjà fixée, celle de coopérer avec l'aile droite de l'armée principale. Cette seconde mission est de nature à influencer sur la façon dont elle exécutera la première. Sans doute, l'essentiel est d'obtenir une victoire, mais la manière dont cette victoire sera obtenue est de nature à faciliter plus ou moins la suite de l'opération. En rejetant les débris de l'ennemi, qui peuvent n'avoir pas perdu toute force, loin de l'armée principale avec laquelle il faudra coopérer, la division rouge sera évidemment en meilleure posture que s'ils continuent à lui barrer le chemin. Cette considération agira donc, le cas échéant, sur la direction de marche à adopter et de laquelle dépendra l'abordage plus ou moins avantageux de l'ennemi. Toutes choses étant égales d'ailleurs, la division aura une tendance à manœuvrer de façon à conserver une liaison plus rapide avec l'aile droite de son armée principale.

Cela dit, quel raisonnement semble-t-il qu'on puisse tenir le 31 août au soir?

Un premier point n'est pas douteux : la division doit marcher. L'ordre est de disperser les rassemblements ennemis : pour les disperser, elle doit les joindre, et pour les joindre avancer. C'est d'ailleurs à cette condition seulement qu'elle continuera à couvrir le flanc droit de son armée principale qui, dans le Jura, poursuit sa marche vers le nord-est.

Mais quelle direction prendre? Ici déjà, il faut s'appliquer à prévoir. Que peut faire l'adversaire?

1. Il peut rester en place. Dans ce cas, pour le joindre, il suffit de marcher par le Jorat et la Broye — c'est le plus court chemin — et d'aller l'attaquer où il aura pris position.

Quatre ou cinq jours me seront nécessaires pour cette marche. A ce moment, mon armée principale aura atteint les environs du lac de Biemme; alors seulement je pourrai envisager la suite à donner à ma mission. Pour le moment, je n'ai qu'à suivre la ligne droite.

2. Mon adversaire peut aussi ne pas rester en place. Dans ce cas, il importe de savoir où il se dirige, pour le laisser partir s'il s'éloigne de la région par où je puis coopérer avec l'aile droite de mon armée, pour le joindre à coup sûr et l'attaquer au cas où il continuerait à me gêner. C'est dans cette dernière hypothèse que je m'efforcerai de préparer l'attaque par des marches d'approche qui non seulement couvrent mon chef contre les entreprises possibles de mon adversaire, mais favorisent l'exécution de ma seconde mission.

Des directions de marche les plus probables de mon adversaire, la plus directe est celle à laquelle j'ai songé pour moi-même : vallée de la Broye-Jorat-Basse-Venoge.

Mais il peut avoir d'autres vues que de m'attaquer directement. Il peut, par exemple, chercher à attaquer l'aile droite de mon armée principale en masquant ce mouvement vis-à-vis de moi à l'aide d'une partie de ses forces. Il peut aussi méditer une opération analogue à celle dont je suis chargé, chercher à me mettre hors d'affaire pour coopérer avec l'aile gauche de son armée principale marchant à l'ouest des lacs tandis qu'il tient l'est. Dans ces hypothèses, dans la première surtout, il sera porté à gagner, de Payerne, le haut plateau vaudois et la direction de la Mentue. Cette marche gênerait ma future mission si, pendant qu'il se porte sur le haut plateau vaudois, je me dirigeais vers la Broye.

D'autre part, il est certain que ces inconnues ne pourront pas être élucidées avant que mon adversaire ait passé Payerne. En attendant, il ne me reste qu'à ordonner ma première étape et à l'organiser de manière à pouvoir pousser la seconde dans l'une quelconque des directions que de nouvelles circonstances m'inviteraient à adopter.

L'examen de la carte me paraît conseiller la Venoge comme but de cette première étape, avec avant-gardes jetées sur l'autre rive, soit sur la ligne Ecublens-Crissier-Villars-Sainte-Croix. Cette limite paraît répondre aux exigences stratégiques comme à celles des durées de marche des diverses unités. Au point de vue stratégique, la résolution à prendre pour la marche du lendemain reste intacte. Le gros étant stationné dans le rayon Morges-Echandens-Romanel s. Morges-Aclens, la division peut se diriger indifféremment par sa droite sur Lausanne-Chalet-à-Gobet, par sa gauche sur Cheseaux-Bottens et Cheseaux-Echal-

lens. Rien n'est compromis, et l'on ne trahit à l'exploration de l'ennemi aucune direction définitive.

Au point de vue de la marche, la colonne très échelonnée au départ peut se resserrer à l'arrivée sans grosse fatigue pour une troupe même imparfaitement entraînée soumise à un premier effort. De Vich à Morges, par exemple, et de Luins à Bremblens, les derniers échelons de chaque brigade ont vingt-quatre kilomètres à parcourir, alors que les têtes de colonnes, partant d'Allaman et Aubonne pour atteindre Ecublens et Villars-Sainte-Croix ou Crissier restent au-dessous de vingt.

Car la marche en deux colonnes s'impose d'une part à cause du stationnement de la veille par brigades accolées, et plus encore à cause de l'incertitude qui règne au sujet de la marche du lendemain. L'existence des deux colonnes permettra d'organiser cette marche avec un minimum d'effort quelle que soit la résolution qui devra être prise quant à la direction.

En résumé, si ce commentaire est fondé, il aboutit à peu de chose près aux résolutions exécutées le 1<sup>er</sup> septembre par la division rouge.

#### JOURNÉE DU 2 SEPTEMBRE.

##### Les faits.

Dans l'après-midi du 1<sup>er</sup> septembre le colonel divisionnaire Bornand reçut de la colonne supposée du Bas-Valais un avis par lequel elle l'informait qu'elle avait investi les fortifications de Saint-Maurice et qu'elle mettait à sa disposition, sous les ordres du lieutenant-colonel Chessex, un détachement composé du bataillon 12, du groupe d'artillerie de montagne 1, des mitrailleurs de forteresse 3 et des sapeurs de forteresse 3.

« Ce détachement, dit l'avis, est dirigé sur Châtel-Saint-Denis où il arrivera le 2 septembre dans la journée. »

A 7 h. 50 S., le divisionnaire formule l'ordre suivant :

Bussigny, le 1<sup>er</sup> septembre 1911, 7 h. 50 S.

##### *Ordre pour le 2 septembre 1911.*

1. Une brigade de cavalerie ennemie a poussé aujourd'hui jusqu'à Possens et s'est établie dans le secteur Dommartin-Possens-Chapelles-St-Cierges.

Notre brigade de cavalerie est en contact avec elle et s'établit dans le secteur Poliez-le-Grand-Sugnens-Villars-le-Terroir-Echallens.

Un détachement de notre armée, en infanterie, artillerie de montagne, mi-

trailleurs de forteresse et sapeurs de forteresse, arrivera demain 2 septembre à Châtel-Saint-Denis, pour renforcer la division.

2. La 1<sup>re</sup> division continue sa marche pour disperser les troupes ennemies qui pourraient être entre la Sarine inférieure et le lac de Morat et opérer dans la suite avec l'aile droite de notre armée.

3. A 7 h. 45 M., la 1<sup>re</sup> division renforcée sera rassemblée, front au nord, comme suit :

Détachement de droite : au nord de Romanel s. Lausanne.

Détachement de gauche : au nord de « Les Timonets ».

La compagnie de guides 1 couvre la distribution des ordres.

Chaque détachement couvre son rassemblement.

4. Trains de bagages : A 11 h. M., les trains de bagages des deux détachements seront rassemblés en deux groupes :

Détachement de droite à Romanel s. Lausanne,

Détachement de gauche à « Les Timonets »,

où ils attendront des ordres.

Ravitaillement, 8 h. 30 M., gare de Renens. Seules, les voitures à vivres de toutes unités, y compris celles de la brigade de cavalerie 1 se rendent au ravitaillement.

Après avoir touché, elles rejoindront les colonnes de bagages.

5. Prise des ordres : 7 h. 25 M., église de Cheseaux. Y assistent, les commandants de brigade, de régiment, de groupe d'artillerie et de compagnie de guides.

Je suis jusqu'à 7 h. M. à l'Hôtel de ville de Bussigny et de là à Cheseaux (église).

*Le commandant de la 1<sup>re</sup> division,*

L.-H. BORNAND, colonel-divisionnaire.

NOTE. — La brigade de cavalerie explore jusqu'à la ligne Romont-Rossens-Granges-Montet-Yvonand.

La Compagnie de guides 1 a envoyé le 1, IX, 11 au soir deux patrouilles direction Oron-la-Ville et Bionnens, comme poste fixe d'observation.

Il ressort de cet ordre : 1<sup>o</sup> qu'à l'heure de sa rédaction les renseignements au sujet de l'ennemi sont limités à la cavalerie; 2<sup>o</sup> que la marche paraît devoir être continuée vers le nord et non à l'est par le Jorat.

Pendant la nuit des renseignements précis arrivent. Une patrouille de cavalerie s'est emparée d'un cycliste bleu porteur de l'ordre de mouvement de sa division pour le 2 septembre.

Cette information confirme le commandant de la division rouge dans son intention; la division marchera en deux colonnes par Poliez-le-Grand sur Thierrens, et par Echallens sur Chanéaz.

Au moment où cet ordre de mouvement allait être donné, une intervention du directeur des manœuvres se produisit sous la forme d'une dépêche du commandant d'armée supposé, ordon-

nant la jonction de la division par la Haute-Broye avec le détachement de Châtel-Saint-Denis. Le divisionnaire donna, en conséquence, l'ordre suivant :

Cheseaux, 2 septembre 1911, 7 h. 20 M

*Ordre de mouvement pour le 2 septembre 1911*

1° L'ennemi s'avance aujourd'hui en trois colonnes :

Colonne de droite, de Nuvilly direction Thierrens.

Colonne du centre, de Sassel direction Neyruz.

Colonne de gauche, de Trey direction Morlens.

Notre brigade de cavalerie comptait attaquer la cavalerie ennemie à Dommartin et Saint-Cierges.

Le détachement de renfort arrivera vers midi à Châtel-Saint-Denis.

2° Le commandant de l'armée entend que la 1<sup>re</sup> division et le détachement de renfort de Châtel-Saint-Denis se rapprochent pour opérer ensuite conjointement.

3° La 1<sup>re</sup> division marchera sur la Haute-Broye comme suit :

Colonne de droite (dét. de droite), moins carabiniers 1, plus un peloton de guides) marche par le Mont, la Mollie-Margot.

Colonne de gauche (dét. de gauche), plus carabiniers 1 et un peloton de guides, moins R. J. 1 et une batterie, marche par Cugy, Montherond, Saugealles, Montpreveyres, les Cullayes.

R. J. 1, plus 1 batterie se portent au nord de Froideville pour assurer le flanc gauche de la division.

La Br. de cavalerie 1 assure le flanc gauche de la division.

A 7 h. 45, le mouvement commence.

4° Chaque détachement laisse une compagnie pour la garde du train de bagages. Le train de bagages du détachement de gauche se réunit à celui du détachement de droite à Romanel s. Lausanne. Les voitures de vivres se rendent, après avoir touché à Renens, de Renens sur Romanel. La colonne au complet marchera par Le Mont point 861, 1 k. S.-O. de Chalet-à-Gobet-Verschez-les-Blanc-la Claie-aux-Moines.

5° Je marche en tête de la colonne de gauche.

*Le Commandant de la Division rouge.*

L'opération s'effectua sans difficulté, la division bleue ayant reçu, peu après, l'ordre qu'on connaît, de se reporter elle aussi dans la vallée de la Broye. Le seul incident fut une attaque de la cavalerie bleue contre la flanc-garde de Froideville, attaque que celle-ci repoussa.

Le 2 au soir, la division stationne comme suit :

1<sup>re</sup> brigade, dans le rayon Mossel-Blessens-Rue-Vulliens-Carouge-Promasens ;

2<sup>e</sup> brigade, dans le rayon Châtillens-Ferlens-Mezières-Servion.  
Carabiniers 1, Oron-la-Ville.

Cavalerie à l'aile droite, Chesalles-Maracon  
Artillerie, Rue et Palézieux.  
Détachement Chessex, Châtel-St-Denis.

#### Commentaires.

Le soir du 1<sup>er</sup> septembre, le commandant de la division rouge n'en sait pas beaucoup plus que le matin à son départ. Le seul renseignement au sujet de l'ennemi est la présence sur la Mentue d'une cavalerie qui a repoussé la sienne.

D'autre part, il est informé que la colonne amie du Bas-Valais met un petit détachement à sa disposition comme renfort. Le camarade du Bas-Valais pousse même l'obligeance et l'initiative plus loin. Escomptant la direction de marche du divisionnaire rouge et par voie de conséquence l'emploi qu'il pourrait être amené à faire du détachement, il expédie celui-ci, *proprio motu*, à Châtel-St-Denis.

Dans la réalité, les choses ne se seraient sans doute pas passées tout à fait ainsi. Il est douteux que le commandant de la colonne du Bas-Valais ignorant la situation exacte de son camarade de Bussigny par rapport à l'ennemi, se fût mis en son lieu et place pour diriger le détachement de renfort. Il se serait borné à mettre ce détachement à la disposition du colonel-divisionnaire Bornand et le lieutenant-colonel Chessex aurait, lui, provoqué les instructions de son nouveau chef. Si, usant avec raison de son initiative, le lieutenant-colonel Chessex avait, pour gagner du temps, commencé sa marche, il ne l'aurait sans doute pas poursuivie jusqu'en un point aussi compromettant que Châtel-St-Denis, où il risquait de contredire ou de lier les intentions de son chef. Il eût poussé jusqu'à l'ultime endroit où il avait la certitude de ne rien engager à tort, à mon avis Vevey, puisqu'à partir de là se posait le choix entre des directions diverses répondant à autant d'éventualités, c'est-à-dire à autant d'inconnues. Exemple intéressant qui prouve que même un simple commandant de régiment doit être à même d'apprécier les données d'une situation stratégique, s'il veut en toutes circonstances diriger avec intelligence sa petite unité.

Je suppose donc que les choses se seraient passées à peu près de cette façon-là en temps de guerre et que le commandant de la division rouge aurait lui-même acheminé le détachement Chessex en conformité de son plan. S'il n'en a rien été, cela

s'explique, comme dans le cas du changement de direction ordonné à la division Galiffe le 2 septembre, par les modalités du programme général des manœuvres. Le détachement Chessex était le moyen arrêté à l'avance pour solliciter la marche de la 1<sup>re</sup> division vers la Haute-Broye, où le programme prévoyait la première rencontre; et c'est pour obtenir plus sûrement ce résultat, qu'entre la route Attalens-Palézieux et celle de Châtel-St-Denis, cette dernière, plus excentrique, qui faisait du détachement une colonne d'extrême-droite, fut désignée au lieutenant-colonel Chessex par la direction des manœuvres.

Ainsi, pas de renseignements au sujet des rassemblements de Morat, et l'annonce d'un petit renfort avec lequel une jonction n'est possible que le 2 dans l'après-midi, à quelque 25 km. plus à l'est, telle est la situation de la division rouge le 1<sup>er</sup> septembre au soir.

Tâchons derechef d'oublier ce qui s'est passé, d'oublier entre autres notre connaissance très exacte des forces de l'adversaire, pour raisonner, si possible, selon l'état de guerre.

*Première hypothèse.* L'ennemi n'a pas bougé. Je continue ma marche par le plus court, c'est-à-dire par le Jorat et la Broye. L'étape me conduira, le 2, au bas des pentes nord du Jorat. J'appellerai à moi le détachement de Châtel-St-Denis, le 2 au soir ou le 3 au matin.

Dans cette hypothèse, je formule dès ce soir un ordre de mouvement pour demain.

*Deuxième hypothèse.* L'ennemi s'est avancé à ma rencontre sans que j'en sois prévenu. Une étape normale l'aura conduit aux environs de Payerne. Il peut continuer sa marche, le 2, ou par la Broye ou par les hauteurs de Thierrens.

1. S'il avance par la Broye, j'ai avantage à me porter directement à sa rencontre par le Jorat. Ce mouvement me procure la certitude de le joindre toutes forces réunies, le détachement de Châtel-St-Denis me rejoignant en cours de route.

2. S'il marche par le haut plateau vaudois, ma marche par la Broye met en balance des avantages et des inconvénients.

Les avantages sont :

la jonction avec le détachement de Châtel-St-Denis;

la possibilité de manœuvrer l'ennemi, le cas échéant, par sa droite, en le coupant de ses communications.

Les inconvénients :

être moi-même manœuvré, le cas échéant, par ma gauche. Toutefois cet inconvénient ne deviendrait sérieux que si mes communications étaient menacées non seulement avec La Côte, mais avec le Haut-Lac ;

être séparé de l'aile droite de l'armée principale et, par conséquent, empêché de coopérer avec elle conformément à ma mission. Notamment, si mon armée est obligée de retraiter, impossibilité de couvrir son flanc d'une manière efficace, surtout au cas où mon adversaire serait assez fort pour n'opposer qu'une partie de son monde à mon attaque.

3. Si je marche par le haut plateau vaudois à la rencontre de mon adversaire avançant également par là, je perds le bénéfice de la jonction, le 2, avec le détachement de Châtel-St-Denis. Tout au plus pourra-t-il me joindre le 3, à la faveur d'une marche de nuit, s'il est en état de l'exécuter.

D'autre part, je risque moins de compromettre ma mission de coopération éventuelle avec l'aile droite de mon armée. Si elle et moi sommes victorieux, je puis continuer par la rive est du lac de Neuchâtel, aussi facilement que si j'avais marché par le Jorat ; si je suis victorieux et elle battue, je puis venir à son aide sur la rive ouest ; si je suis battu et elle victorieuse, elle peut m'envoyer du renfort ; enfin, si nous sommes battus tous deux, je puis me replier ou sur mes communications ou sur elle en couvrant son flanc.

4. Si je marche par le haut plateau et mon adversaire par la Broye, je perds définitivement l'avantage de la jonction avec le détachement de Châtel-St-Denis. Je ne puis plus donner d'autre mission à ce dernier que d'attirer de son côté le plus possible de forces ennemies, pour accroître mes chances d'attaque.

Je conserve en revanche le bénéfice de la liaison avec mon armée en y ajoutant, peut-être, celui du terrain dominant. Mon adversaire devra monter depuis la vallée pour répondre à mon attaque.

Ainsi, des quatre alternatives subordonnées à la deuxième hypothèse, seule donne une valeur absolue au mouvement par le Jorat celle de la marche de la division bleue par la vallée de la Broye. Dans les trois autres, on peut mettre en balance des avantages et des inconvénients, par conséquent se déterminer d'une façon ou de l'autre suivant la valeur relative qu'on leur attribue. C'est affaire d'appréciation personnelle.

Naturellement, l'effectif du détachement Chessex joue un rôle prédominant dans cette appréciation. Ce détachement aurait été une brigade mixte, ou simplement une brigade d'infanterie, au lieu d'être un bataillon mixte, les avantages de la jonction auraient cru en proportion. Il est fort probable que, dans ce cas, la divergence d'opinions qui s'est manifestée entre la direction des manœuvres et le commandement de la 1<sup>re</sup> division ne se serait pas produite. Mais à la faiblesse de l'effectif s'ajoutait sa composition. Dans un terrain de plaine et aux manœuvres surtout, une troupe à dos de mulets manque de mobilité. Presque toutes ses qualités disparaissent et ses insuffisances demeurent. Sortez un cygne de l'étang où il nage majestueusement, il n'est plus qu'un pauvre oiseau lourd qui ne sait que faire de ses pieds palmés. S'il est une chose dont il faille être agréablement surpris, c'est que le groupe d'artillerie de montagne ait pu agir comme il l'a fait. L'activité qu'il a déployée dans les conditions où il se trouvait, est à son éloge.

Pour revenir à nos moutons, on pourrait invoquer un argument en faveur de la marche par le Jorat quand même. Le commandant de la division rouge étant censé ignorer les forces de son adversaire, rien ne lui dit que le détachement Chessex, même avec de simples canons de montagne sans bouclier, ne lui procurera pas la supériorité en artillerie. A quoi il répondra peut-être que son adversaire ne dispose pas alors de forces si supérieures qu'il ne puisse l'attaquer hardiment partout et donner le pas, dans le choix de la direction, à celle qui répond le plus directement à sa mission; il suffit que le détachement Chessex attire à lui le plus possible des forces de la division bleue.

\* \* \*

Donc, le 1<sup>er</sup> septembre au soir, la situation du commandant de la division rouge étant celle qu'on vient de voir, quel ordre donnera-t-il?

D'aucuns diront : puisque dans trois des alternatives présumables il semble que l'avantage soit pour la marche par Thierrens et dans une seule pour la marche par le Jorat, il faut, sans autre, prendre son parti et donner un ordre de mouvement. Ils ajouteront que les rassemblements avant la marche sont une perte de temps et une fatigue superflue; ils leur reprocheront surtout d'être un schéma au service des esprits timorés; et ils in-

voqueront, pour conclure, le § 249 du R. E. : « Le chef qui veut vaincre ne doit pas faire dépendre ses actes de ceux de l'adversaire. Il doit engager résolument ses forces pour résoudre sa tâche, lors même qu'il n'a aucun renseignement certain sur l'activité de l'ennemi. »

Je prends la liberté d'être d'un avis contraire et j'estime que cette interprétation du règlement — que je reproduis parce que je l'ai entendue émettre en maintes circonstances et le 2 septembre entre autres — est tout à fait erronée.

Premièrement, il n'est pas moins « schématique » de s'interdire un ordre de rassemblement par crainte de paraître indécis que de le donner sans motif. Il faut rassembler quand on l'estime utile et ne pas rassembler quand on peut faire mieux.

Secondement, le § 249 n'entend pas supprimer toute incertitude ; ce serait absurde ; l'incertitude est, à la guerre, le lot de tous les jours. Le règlement entend seulement que lorsque le moment est venu de rompre avec l'incertitude, on agisse comme si elle n'était pas, en se déterminant au mieux de ce que l'on sait ou de ce que l'on se croit en droit de supposer.

Le § 249 n'entend pas davantage que l'on agisse en aveugle. Sa prescription de s'engager résolument même en l'absence de renseignements ne doit pas plus qu'une autre devenir un schéma. S'engager sans renseignements quand on le doit, c'est bien, mais s'engager en connaissance de cause quand on le peut, c'est mieux. Ainsi prononce le règlement. Le § 249 n'est pas une disposition isolée ; on ne saisit sa signification qu'en la rapprochant du § 248 qui le complète et l'éclaire ; ce § 248 affirme la nécessité d'un service de renseignements bien organisé et prescrit de prendre à temps toutes les mesures propres à fournir des indications au sujet de l'adversaire.

De là l'obligation de distinguer entre deux phases : la phase de la recherche des renseignements et celle de l'action ; la première est celle de l'incertitude, la seconde celle de la résolution ; le § 248 se rapporte à la première, le § 249 à la seconde, et ce que veut le règlement, c'est que le chef ne permette pas au temps consacré à celle-là d'empiéter sur celle-ci ; quand l'heure de la résolution est venue, le devoir est de se déterminer quel que soit le résultat de la première période, et sur la base de ce résultat, fût-il négatif.

Prenons le cas de la division rouge. Le 1<sup>er</sup> septembre au

soir, elle est, à mon avis, dans la phase de l'incertitude non quant au mouvement — la résolution de marcher est prise, — mais quant à la direction. Quatre alternatives se posent, dont trois paraissent plutôt favorables à la marche par Thierrens, une à la marche par le Jorat. Pourquoi renoncerais-je à celle-ci avant que cela soit nécessaire? Son adoption dépend d'un renseignement qui peut m'arriver pendant la nuit. Pourquoi ne l'attendrais-je pas, puisque je ne dois marcher qu'au matin, et abandonnerais-je l'espoir de me déterminer en meilleure connaissance de cause?

La phase de la résolution commencera au moment où le mouvement doit être entrepris; j'appliquerai alors le § 249 du règlement. Jusque-là, je suis au bénéfice de la phase de l'incertitude, et j'applique le § 248. Je mets ainsi tous les atouts dans mon jeu, et pour l'une et l'autre applications j'agis non selon une formule, ce qui constitue le schéma, mais selon l'appréciation de la situation, c'est-à-dire d'un état de fait, ce qui constitue l'initiative, négation du schéma. Le moment où je me trouverais en faute serait celui où, devant me mettre en route, je prétendrais prolonger la phase de l'incertitude, c'est-à-dire de la recherche préalable des renseignements.

Cela étant, j'ai le choix, le 1<sup>er</sup> septembre au soir, entre deux procédés : aviser mes subordonnés qu'ils tiennent leurs unités prêtes à marcher à partir de telle heure à laquelle ils recevront l'ordre de mouvement, ou formuler un ordre de rassemblement de la division en un point d'où je pourrai, à l'heure fixée pour le départ, l'acheminer indifféremment dans l'une ou l'autre des directions présumées. Les circonstances diront lequel des deux procédés est préférable; le choix dépendra entre autres des lieux de stationnement qui peuvent justifier des heures de départ, donc des réveils différents, suivant les unités. Dans ce cas, l'ordre de rassemblement sera la meilleure formule. (A suivre.)

